

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, No 37

le 10 septembre 1975

Le Canada prône l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, 1

Mesures destinées à accroître l'usage du français dans la fonction publique du Canada, 3

Nouvelles nominations, 4

Protocole d'entente Canada – URSS sur les pêcheries, 4

Nominations diplomatiques, 5

Salle Borduas au Musée d'art contemporain – Montréal, 6

Le Canada prône l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial

Reconnaissant la nécessité de modifier les relations économiques internationales afin de réduire le fossé séparant les pays riches et les pays pauvres, M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a prononcé une allocution sur ce sujet lors de l'ouverture de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 3 septembre.

Selon M. MacEachen, deux constatations militent en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique: les pays en voie de développement ne tirent pas suffisamment d'avantages du système international de commerce, et l'instabilité monétaire, la récession économique, l'inflation et l'incidence des majorations des prix du pétrole ont montré le besoin d'apporter des changements qui profiteront aux pays en voie de développement.

La réponse du Canada à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial est contenue dans un document que le Gouvernement a rendu public et intitulé "Stratégie pour la coopération en matière de développement international 1975-1980".

Voici les passages essentiels de ce discours où le secrétaire d'État explique la Stratégie du Gouvernement canadien:

– Nous nous engageons à poursuivre et à accroître nos programmes d'aide au développement. Cette année, nos débours à ce titre dépasseront 900 millions de dollars et ils seront sensiblement accrus dans les années à venir;

– nous réaffirmons notre détermination d'atteindre l'objectif officiel de 0.7 p. 100 du produit national brut, fixé par les Nations Unies, en augmentant tous les ans, et proportionnellement à notre PNB nos dépenses au titre de l'aide publique au développement;

– nous attacherons une grande importance à la stimulation de la croissance économique et à l'évolution des systèmes sociaux pour que les avantages qui en découlent rejaillissent sur le plus grand nombre possible de gens dans les pays en voie de développement;

– nous continuerons de concentrer le gros de notre aide bilatérale dans les pays les plus démunis et les secteurs les plus mal en point de leur économie;

– nous mettrons au point de nouvelles formes de coopération pour répondre aux besoins des pays en voie de développement à revenu moyen en vue de renforcer leurs possibilités de développement autonome;

– nous maintiendrons à au moins 90

p. 100 le degré de libéralité de nos programmes bilatéraux. L'élément de notre aide au développement s'élève à l'heure actuelle à 95 p. 100;

– dans le cadre de l'aide bilatérale, nous assortirons nos prêts de conditions permettant aux pays en voie de développement de faire des appels d'offres;

– nous réitérons notre engagement à fournir au minimum un million de tonnes de céréales par année au titre de l'aide alimentaire, pour la présente année financière et les deux prochaines années;

– nous avons l'intention d'axer nos efforts sur les programmes de développement agricole et d'aménagement rural dans les pays en voie de développement.

L'aide seule ne suffit pas. Dans les domaines du commerce, de l'investissement et du financement, elle doit s'accompagner de mesures qui permettent aux pays en voie de développement d'en tirer le maximum d'avantages. Les pays les plus démunis reçoivent la plus grande partie de cette aide. L'adoption de mesures de coopération économique plus globales à l'échelle internationale favorisera davantage les